

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 15 octobre 2024

Délibération n° 2024 – 15/10/2024 – 12

Conditions d'exercice du droit de suffrage des personnels des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public de recherche, ou reconnu d'utilité publique, affectés au sein de structures de recherche dont l'université de Bourgogne assure la cotutelle avec lesdits établissements

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 2 octobre 2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 10 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les conditions d'exercice du droit de suffrage des personnels des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public de recherche, ou reconnu d'utilité publique, affectés au sein de structures de recherche dont l'université de Bourgogne assure la cotutelle avec lesdits établissements**

Dijon, le 16 octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne


Vincent THOMAS

P.J. : Conditions d'exercice du droit de suffrage des personnels des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public de recherche, ou reconnu d'utilité publique, affectés au sein de structures de recherche dont l'université de Bourgogne assure la cotutelle avec lesdits établissements

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Conditions d'exercice du droit de suffrage des chercheurs et membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration des établissements publics scientifiques et technologiques ou de tout autre établissement public de recherche, ou reconnu d'utilité publique

Structure de recherche	Composante de vote
Agroécologie	Sciences vie terre et environnement
Archéologie, Terre, Histoire, Société (ARTEHIS)	Sciences humaines
Biogéosciences	Sciences vie terre et environnement
UMS BioSanD	Sciences de santé
Center of Translational and Molecular Medicine (CTM)	Sciences de santé
Centre des Sciences du Gout et de l'Alimentation (CSGA)	Sciences vie terre et environnement
Cognition, Action et Plasticité Sensomotrice (CAPS)	Sciences du sport
Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB)	Sciences et techniques
Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)	Sciences et techniques
Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD)	Sciences humaines
Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)	Sciences et techniques
Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches Sociétés, Sensibilités, Soins (LIR3S)	Sciences humaines
Procédés Alimentaires et Microbiologiques (PAM)	Institut universitaire de la vigne et du vin
Théoriser et Modéliser pour Aménager (ThéMA)	Sciences humaines
Maison des Sciences de l'Homme de Dijon	Maison des Sciences de l'Homme de Dijon